

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024
DELIBERATION N°2024-16

Le 26 mars 2024 à 18h, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, convoqué le 14 mars 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Roger SEQUELA, 1^{er} Adjoint au Maire.

PRESENTS (16) : M. SEQUELA, Mme TRONC, M. DUPUIS, Mme GARNIER, M. BERTHUOT, Mme MALLET, M. TROADEC, Mme CAZALET, Mme MARCHAND, M. FOSSEY, Mme MAURIN, M. MEYRUEIS, Mme HERITIER, M. BELIN, Mme CHAHABIAN, M. BRIAUX.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION (9) : M. CARDIN à Mme CAZALET, M. ALDEBERT à M. TROADEC, Mme ETEVE à M. BERTHUOT, Mme BATTE à M. DUPUIS, Mme CHAPUS à Mme TRONC, M. DE GOURCY à M. SEQUELA, M. YANG à M. FOSSEY, Mme LEGENDRE à Mme MALLET, M. JOUBERT à Mme MARCHAND.

ABSENTS (3) : Mme SANTANACH, M. MALLET, Mme FERRAND.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARNIER.

BUDGET ANNEXE « CAVEAUX » : COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. SEQUELA, 1^{er} Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif du budget annexe « caveaux » de l'exercice 2023, dressé par M. Maurice GAILLARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION FONCTIONNEMENT	BUDGET 2023	REALISE = CA 2023
Dépenses réelles (a)	30 000.00€	10 665.00€
Recettes réelles (b)	7 919.86€	5 870.00€
Résultat de fonctionnement 2022 reporté (c)	22 080.14€	22 080.14€
Déficit réel = b-a		- 4 795.00€
EXCEDENT CUMULE (-4 795.00€ + 22 080.14€)		+ 17 285.14€

2- Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3- **Vote à l'unanimité** et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire,
Maurice GAILLARD.



Certifié exécutoire par M. le Maire, compte tenu de :

La réception en Préfecture le :

L'affichage/publication du :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois, à compter de présente publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : VILLE BOUILLARGUES (30)
Utilisateur : LECOINTE Véronique

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2416DEL
Objet :	Compte administratif 2023 caveaux
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-28 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgétaires
Identifiant unique :	030-213000474-20240328-2416DEL-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Notifiée à mairie.bouillargues@wanadoo.fr

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 030-213000474-20240328-2416DEL-BF-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Document budgétaire) Nom original : DELIBERATION 2024 16 CA CAVEAUX 2023.pdf Nom métier :	application/pdf	295.4 Ko
Document principal (Document budgétaire) Nom original : CA CAVEAUX 2023.pdf Nom métier :	application/pdf	1.2 Mo
Document principal (Document budgétaire) Nom original : CA CAVEAUX 2023.xml Nom métier : 99_BU-030-213000474-20240328-2416DEL-BF-1-1_3.xml	text/xml	16 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 mars 2024 à 13h45min52s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 mars 2024 à 13h45min58s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 mars 2024 à 13h46min40s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	28 mars 2024 à 13h47min10s	Reçu par le MI le 2024-03-28